

GARANTIE LÉGALE ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de la commande et à la conclusion du contrat, ces conditions générales de vente sont communiquées à l'acheteur qui reconnaît les avoir reçues.

Garantie légale de conformité et contre les vices cachés

Le client dispose auprès de la société KALO de la garantie légale de conformité valable pendant deux ans à compter de la délivrance du bien, étant précisé que le consommateur bénéficie d'une présomption de non-conformité durant la période de la garantie. Le consommateur a le choix entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L211-9 du Code de la consommation. Le consommateur dispose également de la garantie légale des vices cachés (article 1641 et suivants du Code civil), lui permettant de choisir entre la résolution de la vente et une réduction du prix de vente.

ART. L217-4 du C.conso. : « Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité ». ART. L217-5 du C.conso. : « Le bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ; 2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté ».

ART. L217-9 du Code.conso : « En cas de défaut de conformité, l'acheteur choisit entre la réparation et le remplacement du bien. Toutefois, le vendeur peut ne pas procéder selon le choix de l'acheteur si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. Il est alors tenu de procéder, sauf impossibilité, selon la modalité non choisie par l'acheteur ».

ART. L217-12 du Code.conso : « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien ».

ART. 1641 du Code civil : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus ».

ART. 1648 alinéa 1er du Code civil : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice ».

CGV

PRIX ET PAIEMENT

L'acheteur reconnaît que lui sont transmises, de manière claire et compréhensible, les informations suivantes : les caractéristiques essentielles du bien ou du service ; le prix du bien ou du service ou son mode de calcul.

Les prix des produits sont prévus pour de l'emporté. Les prestations de livraison et de montage peuvent être facturées en sus conformément à nos tarifs.

Le lieu du paiement est celui de l'établissement du vendeur.

L'acceptation des traites ne déroge pas à cette clause.

Les factures sont payables en euros :

- soit comptant en cas de première commande ou de circonstances de nature à aggraver le risque d'insolvabilité.

- Soit au jour de leur réception ou à la date qu'elles stipulent même si l'exécution du contrat donne lieu à réclamation ou litige.

Le règlement est réputé réalisé lors de la mise des fonds à disposition de notre société. Il est convenu que le vendeur reste propriétaire des vendues tant que l'acquéreur ne lui a pas entièrement réglé le prix prévu dans le contrat. Il reste qu'en cas de non-paiement, le vendeur pourra exiger à tout moment la restitution des dites marchandises. Si ces marchandises sont détériorées, perdues ou volées, l'acheteur en sera entièrement responsable. Il est tenu de souscrire une assurance qui garantira le paiement de l'indemnité directement au vendeur.

L'acheteur déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande.

LIVRAISON SOUS CONDITIONS TARIFAIRES

La livraison comprend exactement et uniquement les marchandises spécifiées dans la commande.

Toute modification à la commande initiale du fait de l'acheteur peut entraîner une facturation complémentaire et déterminer un nouveau délai de livraison.

Toute commande est ferme et définitive, elle ne peut être annulée qu'en cas de refus de crédit ou en cas de force majeure, à condition que le vendeur en soit informé par écrit dans un délai de 7 jours après la signature de la commande.

Toutes les commandes peuvent faire l'objet de livraisons partielles en attente d'une livraison complète, sauf avis contraire de l'acheteur.

En cas de dommages constatés lors de la livraison, il appartient au destinataire d'effectuer les réserves nécessaires auprès de KALO, par télécopie, courriel ou lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 24 heures suivant la livraison des marchandises.

Les attentes et retards dans le déchargement des camions ne sauraient en aucun cas être imputables aux vendeurs.

Tout retour de marchandises fera l'objet d'une facturation forfaitaire de 25 euros TTC par article retourné, sauf en cas de mise en oeuvre de la garantie légale de conformité ou de vice caché qui prévoit un retour des marchandises sans frais pour l'acheteur.

La livraison par nos soins à nos revendeurs nécessitera une commande d'un montant minimum de 150 euros TTC.

Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, la livraison s'effectuera au domicile de l'acheteur dans le délai de 30 jours à compter de la réception par le vendeur d'une commande en bonne et due forme.

A défaut de toute livraison dans les sept jours après expiration dudit délai, sauf cas de force majeure, l'acheteur pourra de plein droit demander, si bon lui semble, la résolution de la vente, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Les frais et les risques liés à l'opération de livraison des produits sont à la charge exclusive du vendeur. A compter de la livraison, les risques des produits, sont transférés à l'acheteur.

Le vendeur est déchargé de plein droit de tout engagement relatif au délai de livraison :

- dans le cas où les conditions de paiement n'auraient pas été observées par l'acheteur

- en cas de force majeure.

Une fois livrées, les marchandises sont montées dans un délai de 72 heures sauf clauses particulières.

Toutes marchandises achetées doivent faire l'objet d'une sortie de nos dépôts dans un délais maximum d'un mois, tout retard d'enlèvement entraînera des frais complémentaires de stockage de 3% par mois de la valeur.

Livraison de meuble salon, frigo américain et appareil supérieur à 400 L ou 50 kg

Le client doit s'assurer que les produits achetés peuvent être livrés à son domicile sans obstacle (chaussée ou sentier inaccessible pour le véhicule, accès escaliers ou portes trop étroits, ...). Autrement le produit ne sera ni repris ni échangé et l'enlèvement du matériel restera à la charge de l'acheteur sur place.

LITIGES EVENTUELS

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. En cas de litiges, les tribunaux français sont seuls compétents. En cas de difficulté dans l'application du présent contrat, l'acheteur a la possibilité avant toute action en justice de rechercher une solution amiable avec l'aide :

- d'une association de consommateur

- d'une organisation professionnelle

- ou tout autre conseil de son choix ou le Tribunal de Mamoudzou

Il est rappelé qu'en règle générale et sous réserve de l'appréciation des tribunaux, le respect des dispositions du présent contrat relative à la garantie contractuelle suppose que :

- l'acheteur honore son engagement financier envers le vendeur,

- l'acheteur utilise l'appareil de façon normale, en respectant la notice d'utilisation et le mode d'emploi de l'appareil.

Pour les opérations nécessitant une haute technicité, aucun tiers non agréé par le vendeur ou le constructeur n'intervient pour réparation sur l'appareil, sauf en cas de force majeure ou carence prolongée du vendeur.

Signature: